



Règlement des Devoirs Surveillés

Des devoirs surveillés sont organisés pour permettre à vos professeurs de vous évaluer et pour vous donner des éléments objectifs sur votre progression et vous situer par rapport aux exigences pédagogiques.

Afin d'assurer au mieux l'équité de ces évaluations, les points suivants sont à appliquer :

1. La durée des DS de 2^{nde} (seul niveau avec des DS placés dans l'emploi du temps) est de 45 minutes.
2. Les aménagements d'épreuve pour les élèves qui en bénéficient dans le cadre d'un suivi médical sont pris en compte dans l'organisation des D.S. :
 - a. par une majoration de temps pour les épreuves du Bac Blanc et des "Epreuves Communes" et pour le dernier D.S. des matières "épreuves anticipées" au Bac pour les Premières.
 - b. par des sujets adaptés (tiers tâche) pour les autres D.S. Les sujets sont imprimés sur papier de couleur.
3. Les DS de 2^{nde} se déroulent, sauf exceptions ponctuelles, en salle M10. La présence des élèves est contrôlée par des listes d'émargement. Si la salle de DS est modifiée, les élèves seront prévenus par mail préalablement.
4. Au début du DS, les sacs et cartables sont déposés devant ou au fond de la salle. Les trousseaux doivent être laissés dans les sacs. Seuls les stylos, crayons et autre matériel nécessaire au DS (calculatrice quand elle est autorisée) peuvent être laissés sur les tables des élèves.
5. Les téléphones portables doivent être éteints et laissés dans les sacs. En aucun cas ils ne doivent servir de montre ou de calculatrice. **Tout élève qui aurait conservé son portable sur lui, même éteint, se verra attribuer un "0" au D.S.** Les montres (connectées ou pas) ne doivent pas être portées au poignet. Elles sont sur la table ou dans le sac.
6. Pour les DS de 2^{nde}, les copies de composition et le papier brouillon sont fournis. Les Assistants d'Education Scolaire peuvent et doivent contrôler systématiquement ou aléatoirement ces copies et feuilles de brouillon pour vérifier qu'aucun autre document n'y est inséré et qu'aucun "aide mémoire" n'y est noté. Vous veillerez à conserver ces documents devant vous pendant la durée du D.S. et non étalés sur la totalité de la table.
7. Quand les sujets de DS ont été distribués à l'ensemble des élèves, les Assistants d'Education Scolaire notent sur le tableau l'heure à laquelle le dernier élève a reçu son sujet. Cette heure sert de référence au temps total accordé aux élèves pour l'épreuve. A la fin du DS, au signal du surveillant, les élèves posent leur stylo et se conforment aux directives des surveillants. Toute copie rendue en retard sera signalée et pourra entraîner un retrait de points au D.S.
8. Aucune parole ne doit être échangée par les élèves dans la salle de DS. Y compris après la remise de la copie, tant que l'élève reste dans la salle. Toute communication entre élèves (orale, par gestes, par transmission -non autorisée- de matériel, ...) sera considérée comme "fraude".
9. Le prêt de matériel entre les élèves en cours de DS reste exceptionnel (et doit être pleinement justifié). Il est obligatoirement soumis à l'autorisation préalable du surveillant.
10. Pendant la durée du DS, aucun élève non concerné par le DS n'est autorisé à rentrer dans la salle.
11. Pendant les DS dont la durée est inférieure ou égale à 2h, aucune consommation de nourriture n'est autorisée. Pour les DS d'une durée supérieure à 2 heures, nous tolérons la consommation de barres chocolatées / céréales ; à l'exclusion de tout autre aliment (gâteaux secs, fruits, boissons chaudes / sucrées / gazeuses, ...). La consommation d'eau est tolérée.
12. Règles de sortie pendant les DS :
 - a. DS ≤ 2h => pas de sortie autorisée sauf cas de force majeure.
 - b. DS > 2h => une rapide sortie aux toilettes est autorisée à partir de la 3^e heure. Deux élèves ne peuvent se trouver à l'extérieur de la salle simultanément. Les élèves ne sont pas autorisés à prendre leurs vestes, manteaux, blousons, ... pour sortir de la salle.
13. Départ définitif du DS :
 - a. - DS ≤ 2h => pas de départ autorisé avant la fin du DS.
 - b. - 2h < DS ≤ 3h => départ anticipé possible ¼ d'heure avant la fin du DS.
 - c. - DS > 3h => départ anticipé possible ½ d'heure avant la fin du DS.
14. Toute fraude ou tentative de fraude pendant le DS sera sanctionnée d'un "0" au DS.
15. A la fin du DS, les Assistants d'Education Scolaire comptent sur place les copies pour vérifier si le nombre correspond au nombre d'élèves présents dans la salle. En cas de différence, ils font un contrôle nominatif des copies pour déterminer la (ou les) copie(s) manquante(s). En conséquence, l'absence d'une copie en fin d'épreuve sera immédiatement constatée dans la salle, avant tout transport et répartition des copies et ne saurait résulter que d'une négligence de l'élève.